

Procès du médecin dans l'affaire du petit Gabin

L'Enfant Bleu alerte sur le rôle majeur des médecins dans le repérage et le signalement de maltraitance sur enfant.

L'association rappelle également la nécessité d'une formation adaptée et généralisée pour tous les professionnels de santé et ceux en contact avec des enfants.

Les faits remontent à juin 2013 lorsque Céline V. et Edouard R. se présentent aux urgences du centre hospitalier d'Aubusson (Creuse) avec Gabin, leur petit garçon âgé de 22 mois, en état de mort apparente. L'enfant ne pourra pas être réanimé par le personnel médical. Le médecin légiste constatera l'extrême maigreur et saleté de Gabin. Les expertises confirmeront que **l'enfant est mort à la suite d'un défaut chronique de soin et d'alimentation**. Sans emploi et surendettés, les parents manifesteront, lors des auditions et de leur procès devant la Cour d'Assises en novembre 2019, d'un profond désintérêt pour leur fils.

Fait rare, le médecin de famille a également été mis en examen pour « non-assistance à personne en péril ». Car, d'après la magistrate en charge du dossier et les experts en médecine légale, l'extrême maigreur et le retard de croissance de l'enfant n'auraient pas dû lui échapper, alors qu'il suivait l'enfant depuis l'âge de 6 mois. Egalement, informé de la situation familiale précaire de l'enfant, il aurait sans nul doute dû donner l'alerte.

Le médecin comparaitra devant le Tribunal Correctionnel de Guéret (Creuse) le 4 juin 2020. Il encourt jusqu'à 7 ans d'emprisonnement.

L'association L'Enfant Bleu, qui s'est constituée partie civile dans cette affaire de maltraitance ultime entraînant la mort d'un enfant, soulève deux points essentiels dans ce dossier :

- 1. Tout d'abord, le rôle du médecin, dans cette affaire et en général.** Les médecins généralistes et pédiatres ont un rôle majeur et primordial en matière de protection de l'enfance. Dans ses premières années, un enfant peut être amené jusqu'à 20 fois en consultation ! Les professionnels de santé sont donc en première ligne pour constater, de manière scientifique et clinique, les signes d'une maltraitance ou le défaut de soins. **Or, seuls 5% des signalements sont le fait de professionnels de santé¹**. Sans doute par crainte de poursuites et de sanctions en cas de signalement pour maltraitance infantile non avérée. Pourtant, la loi est intervenue en leur faveur puisque les médecins sont déliés du secret médical lorsque leurs patients victimes de sévices sont mineurs.
⇒ **L'Enfant Bleu appelle le Conseil National de l'Ordre des Médecins à faire valoir le principe de précaution auprès de tous ses professionnels.** En effet, une erreur de signalement sera toujours moins dangereuse que le risque de laisser un enfant dans une situation de danger pouvant aller jusqu'à une issue fatale en cas de silence.
- 2. Alors que la lutte contre les violences faites aux enfants est une priorité nationale, l'association déplore le manque de connaissances des professionnels de santé, et plus globalement de tous les professionnels en contact avec des enfants, en matière de repérage et de conduite de tenir face à un cas de maltraitance sur enfant.** Trop souvent en raison d'un manque d'information et ce, malgré l'existence de formations dédiées éligibles au DPC.
⇒ **L'Enfant Bleu rappelle également le rôle d'accompagnement qu'elle propose à ces professionnels pour les aider au repérage, à la compréhension de la maltraitance et aux moyens d'agir vite pour sauver des vies.**

CONTACT PRESSE :

Agence The DESK
Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com

¹ Source : Haute Autorité de Santé, novembre 2014.